

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 03 octobre 2017

Convocation du 22/09/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 06/10/2017.

L'an deux mil dix-sept, le trois octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Claude LECHAT, Armelle PONCET, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Mireille FOURMOND, Marie-Claire VIRIEUX.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Jean-Baptiste ROTTIER, Christophe GAINON, Thierry MARCHAU.

Bon pour pouvoir :

DCM2017-61

SIVM -Création d'une Maison des services au public sur la commune d'Allonnes

Le Maire présente au conseil municipal la proposition du SIVM concernant la Création d'une Maison des services au public sur la commune d'Allonnes.

Le Pays Allonnais précise que l'intérêt intercommunal ne pourra être retenu au niveau du « Pays Allonnais » pour cet équipement qu'à la condition que l'ensemble des sept collectivités y soit favorable.

Le coût du fonctionnement de cette MSAP est estimé à une trentaine de milliers d'euros comprenant principalement les frais d'un personnel recruté sur la base de 28h00/35^{ème}. La mutualisation de cette charge porterait sur un coût maximum par habitant de 2.40 €.

Les Maisons animées par des agents formés par les opérateurs partenaires, délivrent un premier niveau d'information et d'accompagnement de plusieurs natures :

- * **Accueil, information et orientation** : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations (allocations, législation du travail, formation)
- * **Aide à l'utilisation des services en ligne** : télé déclaration, inscription et mise à jour de son espace personnel, aide à la recherche d'emploi, candidature en ligne
- * **Aide aux démarches administratives** : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers
- * **Mise en relation avec les partenaires** : prise de rendez-vous, permanences partenaires dans les locaux de la Maison de services au public, entretien à distance

Sept opérateurs nationaux sont partenaires du programme national Maison de services au public :

- * Pôle emploi
- * La Caisse Nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Assurance Maladie)
- * La Caisse Nationale d'assurance vieillesse (Assurance Retraite)
- * La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)
- * La Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- * La Poste
- * GRDF

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Par 2 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions

DONNE un avis défavorable au projet de la « Création d'une Maison des services au public sur la commune d'Allonnes »

DIT que la commune de La Breille-Les-Pins ne s'engage pas sur ce projet auprès du SIVM du « Pays Allonnais ».

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 05/10/2017
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 06/10/2017
Et de la publication 06/10/2017

